



Responsabilisation

académique
projet
2007
2010

**Prévenir les conduites à risques
par la construction de l'estime de soi
et l'apprentissage de la responsabilité.**

- ➔ La priorité académique relative à la responsabilisation, dans le projet académique 2003 à 2006, a été évaluée dans le cadre d'un bilan d'étape. Les choix prioritaires opérés sur cette période portaient sur "la prévention des conduites à risques par l'apprentissage de la responsabilité et le développement de l'estime de soi". Les deux catégories d'actions choisies visaient pour la première, "le renforcement des partenaires éducatifs, de santé et sociaux, pour une meilleure prévention de comportements dangereux", et pour la seconde "la reconnaissance et la valorisation des compétences sociales et citoyennes à travers des actions d'engagement et de prise de responsabilité".
- ➔ Dans une perspective de continuité et de complétude de ce travail, c'est une volonté de clarifier les significations de la notion qui préside aux orientations du projet 2007-2010. Cet exercice de mise à plat de la notion doit conduire à l'identification des contenus à enseigner dans les espaces et les lieux qu'offre l'école aujourd'hui pour responsabiliser l'élève, ainsi qu'à la détermination concrète des conditions à mettre en oeuvre pour **rendre cet élève responsable de l'intégration de ses compétences et de ses connaissances.**
- ➔ La **construction de "son socle commun"** est, pour l'élève, fondamentalement un acte de responsabilisation qui dépend étroitement de l'appropriation de connaissances et du degré d'engagement qu'il s'impose librement pour les intégrer. Si l'école a pour buts, entre autres, de **donner le sens des responsabilités à l'élève**, de lui faire prendre conscience de ses responsabilités, de le considérer comme responsable ou de le rendre responsable, alors elle doit clarifier ce qu'elle enseigne pour qu'il puisse prendre des décisions par lui-même, faire les choix qui lui semblent les plus adaptés ou opter pour des stratégies d'apprentissage dans lesquelles ses rôles d'acteur ou d'auteur seront déterminants.
- ➔ Pour rendre un élève responsable **l'enseignant (le formateur) doit sélectionner et organiser la connaissance à construire** en lui offrant des façons de faire apprendre qui engage "sa liberté". Pour un élève, être libre dans ses apprentissages, c'est pouvoir penser et agir selon ses motivations, ses goûts, ses possibilités et ses convictions dans le respect de la liberté des autres. Ce qui est en jeu dans la responsabilisation c'est **l'exercice de la liberté dans la construction de la connaissance.**



→ Or, éduquer un élève afin qu'il puisse exercer sa liberté, c'est **l'outiller, lui donner les moyens d'être lucide et responsable**, lui suggérer des solutions aux problèmes matériels, sociaux ou politiques du moment, d'opérer des choix parmi les idées formulées par les autres, de penser la vie de la cité pour lui-même et pour les autres.

→ Pour que ces choix soient optimaux, **la connaissance de la loi est aussi indispensable** que la juste appréciation des capacités à mobiliser pour réaliser des projets que ces choix impliquent (ses propres capacités, les capacités des autres personnes impliquées dans l'action, les méthodes à mettre en oeuvre et les moyens utiles,...) ; la compréhension de la situation de départ est aussi importante que la prévision des conséquences de l'action. Pour exercer sa liberté, pour faire des choix, pour concevoir des alternatives..., il faut posséder ce qu'on pourrait appeler **"un réservoir des possibles"**, c'est-à-dire un socle de référence qui fertilise l'imagination ainsi que des savoirs et des méthodes qui densifient l'analyse. L'école est un lieu important d'acquisition de toutes ces connaissances. Si l'exercice de la liberté fait appel à la raison, à la culture, à la maîtrise de soi, à la connaissance des autres et à la conscience de l'intérêt général, alors l'école doit développer et enseigner toutes ces choses.

→ Cela revient à dire que la mission de l'école est paradoxale puisqu'il lui faut **enseigner et inculquer des normes aux élèves pour leur donner des compétences nécessaires à l'exercice de leur liberté.**

Autrement dit, pour pouvoir exercer leur liberté, les individus ont besoin d'une culture qui alimente leur imagination et leur permette de faire des propositions ou d'agir en restant dans la loi. Cette culture, à l'acquisition de laquelle l'école doit oeuvrer est également indispensable pour participer au travail de transformation de la loi.

Si la responsabilisation engage bien évidemment l'intégrité physique, psychologique ou morale de l'élève, si elle cherche à "reconnaître et valoriser ses compétences sociales et citoyennes", elle est aussi **au coeur de sa construction intellectuelle, condition sine qua non de sa liberté citoyenne.**

La priorité de cet axe de la responsabilisation se déplace donc aujourd'hui vers :
La construction d'un socle personnalisé de compétences et de connaissances par des façons d'apprendre qui rendent l'élève libre, responsable, autonome, lucide et citoyen.

Correspondants académiques

• Claude Volant,
IA-IPR d'éducation physique et sportive
ce.insp@ac-rennes.fr

• Yvette Lecomte
Inspectrice chargée du 1^{er} degré (56)
ce.ia56@ac-rennes.fr